

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du mardi 16 décembre 2014

Ce mardi 16 décembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Claudine LEDOLLEY, Jean-Claude LECLERC, Valérie LAISNEY, Philippe GOSSELIN, Jacky GAILLET, Pierrette FILTOPOULOS, Pascale DUBOSCQ, Nathalie LECOULLARD, Michèle AGNES, Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Auguste TESSON, Gaëtan COENEN

**Pouvoirs : Gérard LARSONNEUR ayant donné pouvoir à Philippe GOSSELIN
Sylvie BEAUFILS ayant donné pouvoir à Jean-Claude LECLERC**

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Pierre LEGOUBEY est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès verbal de la réunion du 24 novembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 novembre, Auguste TESSON, absent et n'ayant pas donné de procuration lors de cette réunion du 24/11, s'abstient.

III – Communiqué

- L'association des commerçants convie tous les conseillers à la remise des lots de la semaine de Noël suivi d'un verre de l'amitié le samedi 20 décembre à 17 heures Place de l'Eglise.
- Les enfants des Bulotins invitent tous les conseillers à leur arbre de Noël qui aura lieu le vendredi 19 décembre à 17h15 à la salle des fêtes
- Vente du dernier lot à la Chantelourie : après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est décidé de reconduire le mandat de vente à « ABATIR », sans exclusivité
- Projet de maison médicale : Monsieur le Maire a fait lecture du courrier des Docteurs Vaudin et Mimouni refusant l'adhésion au projet de maison médicale, ainsi que du mail, que le cabinet d'architectes leur a renvoyé dès réception dudit courrier dans lequel notamment les docteurs Mimouni et Vaudin regrettaient ne pas avoir été contacté par les architectes. Le conseil municipal entend leurs arguments sur le fond, compte tenu de leur actuelle installation dans des locaux professionnels dont ils sont propriétaires, mais regrettent leur refus sur la forme. Gaëtan Coenen demande si la non adhésion des docteurs Mimouni Vaudin sur le projet immobilier concerne également la non adhésion du projet médical, Monsieur le Maire indique, que le courrier porte en objet même la « non adhésion au projet de maison médicale ». Considérant leur position, le conseil municipal décide de poursuivre le projet qui pourra être réduit mais qui n'est nullement stoppé.

- Projet de modification éventuelle de la mise en œuvre des TAP pour la rentrée 2015/2016 : l'Inspecteur d'académie demande aux mairies et aux communautés de communes de se positionner, après concertation des directrices du canton pour renouveler l'organisation des temps d'Activités Périscolaires. Un conseil d'école extraordinaire s'est réuni hier soir et proposera à la communauté de communes, pour l'application de la réforme pour la prochaine rentrée de revoir l'organisation pour la commune de Gouville en privilégiant l'allègement de la journée scolaire en proposant les horaires suivants les lundis, mardis, jeudis et vendredis 8h45-12h et 13h30-15h30 avec une heure de TAP de 15h30 à 16h30 et le mercredi école de 9h à 12h. Sachant que cette proposition impliquerait que 4 heures par semaine en fin de journée, les enfants seraient confiés à la garderie dépassant les 3 h de TAP, il y aurait donc une heure qui devra alors être à la charge financière de la commune. La compétence ayant été transférée à la communauté de communes, le conseil municipal prend acte de cette réflexion.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avis défavorable de la DDTM sur notre reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui ne valide pas ce projet pour assurer une instruction pérenne
- La mairie sera exceptionnellement fermée le 24 décembre

IV – Travaux défense contre la mer

Suite au conseil municipal du 24 novembre, une demande d'autorisation de réaliser les travaux d'urgence envisagés, rechargement en sable, réparations de nos big bags et réalisation d'un épi en pierre a été adressée aux services de la DDTM. Par un courrier reçu ce 10 décembre, les services de l'Etat nous autorisent à procéder au rechargement en sable pour un volume de 7 000 m³, précisant le site de prélèvement (devant le havre de Geffosses) et qu'il nous appartient de faire une demande de circulation sur le domaine public maritime auprès de la sous-préfecture de Coutances, laquelle a été réalisée sur le champ et fait depuis hier le 15/12 l'objet d'un arrêté d'autorisation de Mme la sous- préfète. Ces travaux de rechargement en sable sont en cours, menés par l'équipe d'agents municipaux et l'entreprise EUROVIA conformément au devis retenu lors de la dernière réunion de conseil municipal.

Par contre, les services de la DDTM ont donné un avis défavorable pour la réparation de nos sacs et un total désaccord avec menaces de poursuites (contraventions...) pour la réalisation d'un épi en pierre. Monsieur le Maire a fait lecture du courrier au conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle le vrai risque au vu des prochaines grandes marées de début d'année et son devoir d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Un courrier sera adressé dans ce sens pour prendre acte de cet avis défavorable aux services de la DDTM et de nouvelles rencontres devront être prévues.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'utiliser le montant du devis retenu pour la réalisation de l'épi pierre, qui ne sera donc pas réalisé, pour la réalisation d'épis en bois dès que possible.

V- Attribution du marché de délégation de service public d'assainissement des eaux usées

Conformément à la procédure, la convention définitive proposée par la SAUR après la période de négociation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 24 novembre dernier soit plus de 15 jours avant la réunion de ce soir.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey, rapporteur de la commission d'assainissement réunie ce 15 décembre, après avoir entendu les nouveaux tarifs appliqués

dans le cadre de ce contrat, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces se rapportant à ce contrat d'affermage de délégation de service public d'assainissement des eaux usées pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2015 (soit de 2015 à 2020).

Monsieur Gaillet relève que ce contrat est illisible et craint à ce titre une forme de monopole, Monsieur le Maire précise qu'une réflexion pour un traitement des eaux usées en régie pourrait s'envisager moyennant le regroupement de plusieurs communes.

Le conseil municipal remercie Monsieur Legoubey pour son investissement dans ce dossier.

VI- Révision des tarifs des régies

Après avoir entendu Béatrice Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants, sauf le tarif « emplacement mobile home 1 600 € » approuvé à la majorité avec une abstention (J. C. Leclerc) et un vote contre (J.Gaillet)

VII – Projet de transformation de la salle de convivialité

Suite à la demande d'un restaurateur et comme évoqué lors d'une précédente réunion de conseil, l'étude financière pour transformer la salle de convivialité en un restaurant a été menée. Monsieur Yves Gosselin, rapporteur de la commission des travaux présente l'estimation:

- Travaux de mise aux normes électriques et de menuiseries extérieures, à prévoir de faire réaliser par des entreprises pour un total estimé à 24 500 € TTC
- Travaux en régie concernant la réfection des toilettes et mise aux normes handicapés, enduit extérieur façade ouest pour un montant total de fournitures d'environ 3 000 € TTC

Soit un coût total de travaux d'environ 27 500 € TTC (sans la main d'œuvre régie). Ces travaux ne concernent pas les aménagements intérieurs !

Monsieur Gosselin informe le conseil, que pour une location il faudrait faire une recherche d'amiante et de plomb et donc prévoir ces diagnostics.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe à la majorité (A. Tesson s'abstient) pour réaliser ces travaux, charge Monsieur Gosselin de poursuivre le suivi de ce projet considérant la nécessité de ces travaux de mise aux normes, que ce soit pour rester une salle de convivialité ou devenir un restaurant.

Une nouvelle rencontre avec le restaurateur intéressé devra être prévue prochainement.

VIII – Etude prévisionnelle d'acquisition des bâtiments route de Montsurvent

Nous avons donc consulté le service du Domaine pour avoir une estimation de la valeur vénale des 2 bâtiments à vendre route de Montsurvent, ancienne Presse et ancien coiffeur/bouquiniste.

Nous avons également fait estimer les travaux de réhabilitation par le bureau d'études RC2M et le coût des divers branchements électriques, téléphone et eau potable/assainissement.

Sur cette base et pour rester sur une opération « blanche », plusieurs simulations sont présentées au conseil municipal, après avoir consulté une banque pour évaluer le coût de l'emprunt et afin de voir le prix des loyers en conséquence. La réflexion peut être menée.

Après avoir pris connaissance des simulations et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est décidé qu'une nouvelle visite soit organisée dès que possible de ces locaux afin

de porter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour aller à un vote de position et de prix d'achat. Les simulations seront données aux conseillers. Philippe Gosselin demande qu'une simulation puisse être présentée aussi sur une durée d'emprunt de 25 et de 30 ans. Ces informations seront transmises à l'ensemble des conseillers.

IX – Approbation du DCE pour la consultation d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic du réseau des eaux usées

Suite à la mission d'assistant à maître d'ouvrage confiée au cabinet VARIANCE et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Legoubey, rapporteur de la commission assainissement réunie ce 15 décembre, le conseil municipal décide de lancer la consultation de bureaux d'études dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement, en procédure adaptée, considérant l'enveloppe estimée par Mr Vogt pour cette mission près de 80 000 € (subventionnée à 50 % par l'AES).

Le marché est prévu à bons de commande de prestations de service, car outre le diagnostic de réseau cette mission comprend la réalisation du programme des travaux à entreprendre à l'issue du diagnostic et il semble préférable de se laisser le choix d'entreprendre ou non des travaux selon les fuites détectées éventuellement « faibles ».

Ce marché prévoit le repérage des défauts d'étanchéité des conduites d'eaux usées, des postes de relèvement et des ouvrages de la station d'épuration, des défauts affectant les branchements des utilisateurs du réseau et de branchements parasites d'eaux pluviales ou d'eaux industrielles.

L'objectif étant double : détecter les fuites sur notre réseau, prévoir un programme de travaux et procéder à la mise en conformité des installations privées raccordées à notre réseau.

Monsieur Legoubey présente les financements de l'Agence de l'Eau pour ce programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation telle que prévue dans le dossier de consultation proposé par le cabinet Variance.

X – Travaux d'électricité à l'école pour des aménagements de matériels informatiques

La compétence du matériel scolaire est dorénavant communautaire, mais les travaux en lien avec les bâtiments scolaires restent de compétence communale. Dans le cadre d'un projet d'installation de nouveaux vidéoprojecteurs interactifs, validé par la communauté de communes, il appartient au conseil municipal de prendre en charge le coût inhérent à l'installation électrique (câbles d'alimentation et usb, prises et goulottes). Trois devis ont été demandés et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LECOEUR, comprenant également les prises électriques, pour un montant de 1 015 € HT soit 1 218 € TTC.

XI – Exploitation du moulin

Suite à l'installation du mécanisme d'écrasage de céréales au Moulin l'été dernier, il est proposé d'exploiter notre moulin pour la fabrication de farine. Dans cette optique, Madame Béatrice Gosselin présente les différents modes d'exploitation de notre moulin : par l'association qui serait alors employeur de l'éventuel salarié ; compte tenu que le Moulin est propriété de la commune cette solution n'est pas retenue, par un agent de la commune qu'il faudrait prévoir d'embaucher ou par un meunier auto entrepreneur qui serait alors gérant, le statut sera à vérifier et éventuellement à adapter.

Le 3^{ème} mode d'exploitation pourrait être plus adapté compte tenu des compétences particulières requises, compte tenu de la rentabilité de l'activité non assurée et compte tenu de la souplesse du statut qui nous serait offerte avec un auto entrepreneur.

Le lien avec l'association des Amis du Moulin resterait fort et notamment pour la fête annuelle, la journée du patrimoine et la journée des Moulins, mais les membres de l'association ne feraient pas fonctionner le mécanisme d'écrasage des céréales. Tout cela mérite réflexion et fera l'objet d'un écrit sous forme de conventions, après décision.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

XII – Création de poste

Antoine Gilles, notre jardinier prévoit de partir pour s'installer d'ici l'été 2015, où il serait possible d'envisager qu'il reste employé de la commune à 50 % de son temps puis quitterait définitivement son poste à la fin de l'année 2015. Ainsi, il pourrait former son successeur. Dans cette optique, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de prévoir le recrutement d'un jardinier dès début mars prochain et ainsi d'optimiser la passation. Pour cela, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe dès le 01/03/2015.

XIII – Avenant au contrat enfance jeunesse et demande de financement

Dans le cadre de la création de la micro crèche et suite à son exercice d'une année, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat enfance jeunesse qui lie la Municipalité à la CAF et à bénéficier d'une aide sur le fonctionnement de cette structure.

XIV – Acquisition de terrains pour la zone artisanale

François LEGRAS, chargé par le conseil municipal de négocier les acquisitions de terrains concernés par l'emprise de la zone artisanale et sur la base de l'estimation du Domaine, présente l'avancement de ses discussions au conseil municipal.

Un refus a été reçu de la part des propriétaires de la parcelle AS 39 qui ne sont pas vendeurs et certains accords de principe ont été donnés de la part d'autres vendeurs sur la base d'une offre d'achat au prix de l'estimation du Domaine. Ainsi à ce stade 27 000 m² environ pourraient être acquis par la commune pour devenir emprise foncière afin de lancer ce projet. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legras et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité François Legras à poursuivre ces négociations.

XV - Divers

- Remerciements de l'association pour le don du sang, du club de tarot gouvillais et de Fleurir Gouville pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'année 2014
- Pour le départ à la retraite de Madame Levavasseur, institutrice des grandes sections, il avait été évoqué que la municipalité participerait à son cadeau. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser une participation de 100 €, sous la forme d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.
- La surveillance de la cantine le midi profitait d'un renfort de personnel des Bulotins. Ceux-ci ne disposent plus de personnel à nous mettre à disposition aussi, après en

- avoir délibéré, le conseil municipal décide de prévoir un contrat pour un nouvel agent pour assurer ce temps de 12h à 13h30, surveillance cantine et cour de l'école primaire.
- Changement du matériel de tables et chaises à la salle des fêtes : ce sujet sera revu à la prochaine réunion avec présentation de chaises
 - Vente du lot n°5 d'une surface de 1 059 m² de la Chantelourie, actuellement proposé à 69 000 € et qui reste à vendre. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de baisser le prix de vente à 62 000 € négociable.
 - Suite à la demande de Gérard Larsonneur, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de Office Dépôt pour l'achat d'un tableau blanc à roulettes de type Paperborad pour la salle des commissions au prix de 125.22 € HT et 24.11 € HT pour la recharge de papier.
 - Monsieur Yves Gosselin informe de l'estimation des travaux de voirie au camping à 60 000 € TTC

Tour DE TABLE :

Jean-Pierre Legoubey informe que la commune va bénéficier d'une amélioration du débit. Par ailleurs l'emplacement du nœud optique pour la fibre sera sans doute proposé en début d'année, les travaux de la fibre optique devraient commencer au 2^{ème} semestre de 2015.

Jean-Pierre Legoubey présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets adressé par le S.I.T.O.M. des cantons de Coutances et St Malo de la Lande.

Gaëtan Coenen demande que les trous dans la voirie de l'impasse de la Grande Yberterie puissent être bouchés. Des travaux pourraient être étudiés pour le budget 2015, car il faudrait prévoir un revêtement de surface.

Monsieur le Maire précise que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 10 janvier.

Pierrette FILTOPOULOS a un souci de voirie /creux en face de chez elle, Yves Gosselin répond que la commune se charge de ce problème qui nous a déjà été déclaré.

Jean-Claude LECLERC transmet la demande de Sylvie Beaufils de planter des oyats derrière l'emplacement de la piscine. Yves Gosselin répond que ces plantations sont elles aussi programmées, mais l'urgence des travaux à la mer a retardé cette intervention. Toutefois ce sera fait très prochainement.

Françoise K'DUAL informe le conseil de la collecte pour la Banque Alimentaire, 253 kgs de denrées alimentaires ont été récoltés par les bénévoles à Gouville et ils ont reçu un accueil très chaleureux du magasin Utile et du public. Le conseil municipal remercie très sincèrement les bénévoles participants à cette opération. Une aide supplémentaire a été mise en place par le Point R.

Madame K'DUAL informe de la date retenue pour la galette des rois : le 1^{er} février prochain

